

Impact du changement méthodologique sur les produits frais sur les glissements annuels de l'IPC

Avec la publication de la base 2015 de l'IPC, en janvier 2016, le traitement méthodologique des produits frais a évolué.

En base 1998, l'indice des produits frais (PF) était calculé selon une méthode différente des autres variétés pour prendre en compte leur saisonnalité spécifique : l'indice dit de Rothwell retenu en base 1998 pour les produits frais permettait ainsi de faire varier le panier des produits frais d'un mois sur l'autre, suivant en cela les saisonnalités propres de chacun des produits frais, alors qu'il est fixe au cours d'une année pour les autres produits de l'IPC. En revanche, ces poids mensuels et les prix de référence étaient fixes pour toute la durée de la base alors qu'ils sont révisés chaque année pour les autres produits suivis par l'IPC. Concrètement, l'indice de Rothwell permettait d'inclure les fraises dans l'indice d'ensemble pour les seuls mois où elles étaient présentes. En revanche, de nouveaux fruits peu consommés en 1998, comme les produits bio par exemple, n'avaient pas pu être introduits dans l'indice, faute de pouvoir revoir la composition du panier des produits frais.

A l'occasion du changement de base de l'IPC, l'Insee a conduit des travaux de simulation qui ont montré que l'utilisation d'une méthode de suivi semblable à celle appliquée aux autres variétés de produits ne générerait pas en pratique une dérive d'indice des produits frais à long terme. Aussi, en base 2015, à partir de 2016, la méthode de Rothwell a été abandonnée pour le suivi des produits frais qui sont désormais agrégés comme les autres produits avec un traitement de la saisonnalité analogue à ce qui est pratiqué pour les autres produits saisonniers par imputation des évolutions observées au niveau supérieur (les évolutions des prix des fruits frais hors saison sont imputés sur la base de celle des prix de l'ensemble des fruits frais par exemple). Ce changement permet désormais d'adapter tous les ans le panier des produits frais suivis, donc de s'ajuster au plus près aux évolutions des habitudes de consommation des ménages. Cette nouvelle méthode est conforme aux règlements européens relatifs aux indices de prix harmonisés ainsi qu'aux pratiques des autres pays européens en la matière.

Le changement de traitement des produits frais a cependant un impact sur l'indice et en particulier sur sa saisonnalité. Il crée une rupture de série entre les années 2015 et 2016 qui peut affecter les glissements annuels.

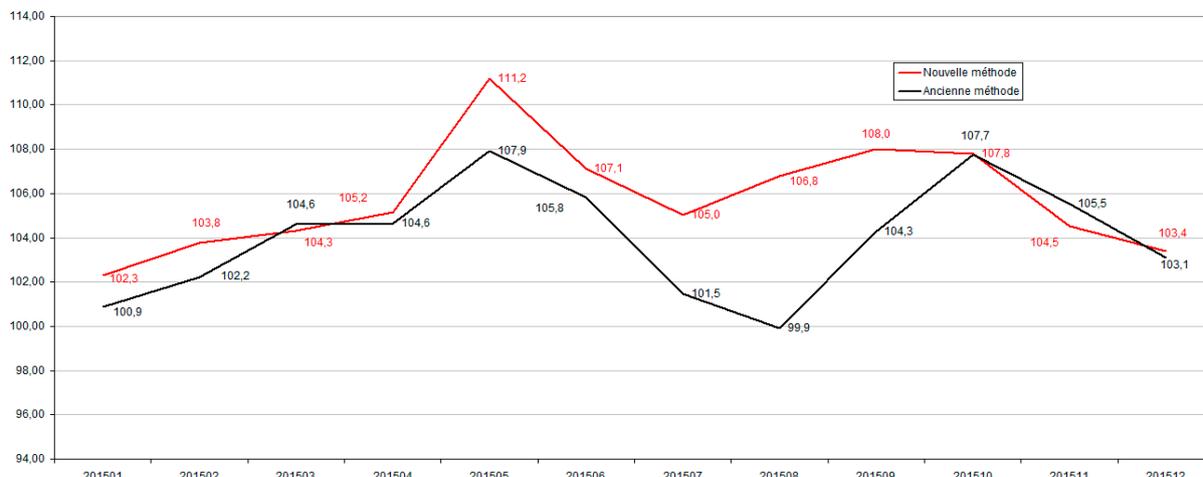
Pour plus d'information, voir la note méthodologique du changement de base :
<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20160218>

Le changement méthodologique a un impact sur le glissement annuel des produits frais, particulièrement au cours des mois de mai, juillet, août et septembre.

Dans les séries publiées en base 2015, l'indice des produits frais est calculé avec une méthode de Rothwell jusqu'en décembre 2015 (ancienne méthode) puis avec un indice de Laspeyres à partir de janvier 2016 (nouvelle méthode).

Un double calcul avec l'ancienne et la nouvelle méthode a été toutefois effectué pour l'année 2015. Le graphique 1 présente les deux indices en base 100 en décembre 2014. Si en fin d'année, les deux indices sont très proches, les deux indices sont plus éloignés de mai à septembre.

Graphique 1 : indice base 100 en décembre 2014 pour les produits frais selon les deux méthodes d'agrégation



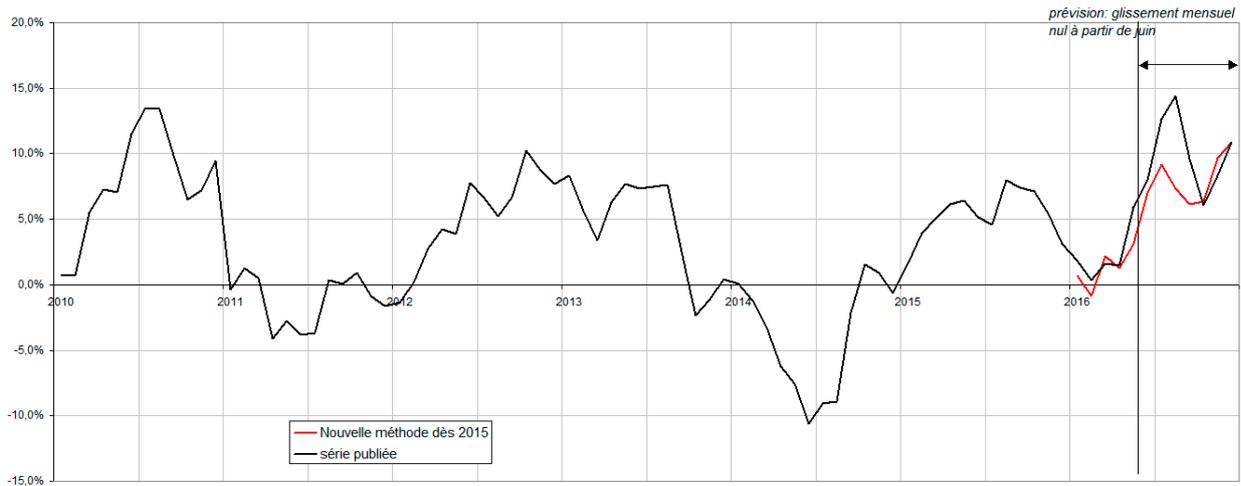
Source : IPC

Ce changement de saisonnalité crée une rupture de série qui a un impact sur le glissement annuel calculé sur la série publiée. Le graphique 2 présente les glissements annuels des produits frais depuis 2010, (i) pour l'indice publié jusqu'en décembre 2015 avec l'ancienne méthode (Rothwell), puis le chaînage à partir de janvier 2016 avec la nouvelle méthode (Laspeyres) et (ii) pour un indice calculé en 2015 et 2016 avec la nouvelle méthode. A partir de juin 2016, l'indice n'étant pas encore observé, l'hypothèse conventionnelle faite ici est celle d'une stabilité de l'indice à son niveau de mai. L'écart entre les glissements annuels des deux séries en 2016 donne alors l'ampleur de l'effet dû au changement de méthode (graphique 3) : il est important en mai (glissement annuel des prix des produits frais supérieur de 2,8 points pour la série publiée, en juillet (3,5 points), en août (7,0 points) et en septembre (3,5 points).

Les produits frais représentant 2,2% de la consommation des ménages, le glissement annuel de l'indice d'ensemble tel que publié serait supérieur de près de 0,06 point en mai, 0,08 point en juillet et septembre, 0,15 point en août à un glissement calculé sur un indice d'ensemble sans rupture méthodologique. Sur les autres mois de 2016, l'impact du changement méthodologique sur l'indice d'ensemble serait inférieur à 0,05 point.

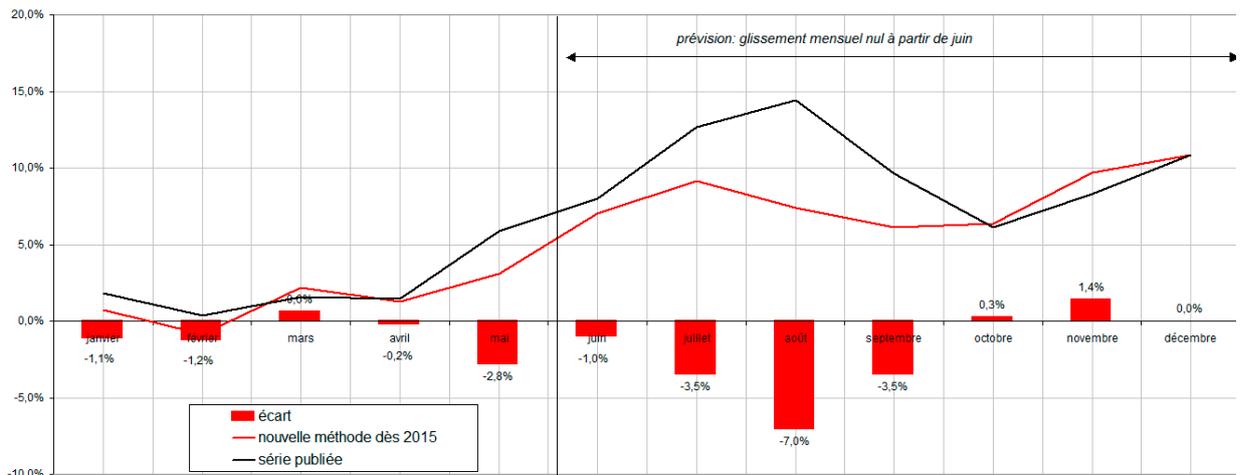
1 A noter que le choix de l'hypothèse retenue sur l'évolution de l'indice au-delà de juin 2016 n'influe qu'au second ordre sur la mesure des écarts présentée par la suite.

Graphique 2 : glissement annuel pour les prix des produits frais selon les deux méthodes d'agrégation



Source : IPC ; prévision à partir de juin 2016 en faisant l'hypothèse que les glissements mensuels sont nuls

Graphique 3 : glissement annuel en 2016 pour les prix des produits frais selon les deux méthodes d'agrégation et écart



Source : IPC ; prévision à partir de juin 2016 en faisant l'hypothèse que les glissements mensuels sont nuls